AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE D'ATHEE

Une consultation du public, fixée par arrêté préfectoral n° BPEF-2024-0031 du 9 février 2024 se déroulera sur la commune d'Athée **du lundi 11 mars 2024 au lundi 8 avril 2024 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL La Basse Ferron, en vue d'exploiter un élevage de 457 veaux de boucherie et 80 génisses d'engraissement, soit 537 bovins, au lieu-dit La Basse Ferron à Athée.

L'épandage sera réalisé sur les communes d'Athée et de Cossé-le-Vivien.

Ce projet relève de la rubrique n° 2101-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : élevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement ; transit et vente de bovins lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels : de 401 à 800 animaux.

Pendant la durée de la consultation, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie d'Athée (2 route de Livré – 53400 Athée), aux jours et heures habituels suivants :

- les lundi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
- le mardi de 9h00 à 12h30,

ainsi que sur le site internet des services de l'État en Mayenne https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-agricoles/Enregistrement

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Athée. Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture – bureau des procédures environnementales et foncières ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

La préfète prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou un refus d'enregistrement.